

ARRÊTÉ N° AC_2025_DR_691

Portant réglementation de la circulation sur la D57A du PR 0+000 au PR 0+546, du samedi 28 juin 2025 au dimanche 29 juin 2025, à l'occasion de la Fête du village, sur le territoire de la commune de VAL-FOUZON.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de VAL-FOUZON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0533 du 06 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun) en date du 03/06/2025,

Vu la demande présentée le 26/05/2025 par la COMMUNE DE VAL-FOUZON demeurant 3 PL ST JEAN, 36210 VAL-FOUZON,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D57A du PR 0+000 au PR 0+546, du samedi 28 juin 2025 au dimanche 29 juin 2025, à l'occasion de la Fête du village,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

ARRÊTENT

Article 1 :

Du samedi 28 juin 2025 au dimanche 29 juin 2025, sur la D57A du PR 0+000 au PR 0+546, en et hors agglomération, sur le territoire de la commune de **VAL-FOUZON**, à l'occasion de la Fête du village, organisée par la COMMUNE DE VAL-FOUZON, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules.

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation des **véhicules légers** sera déviée suivant l'annexe localisation.

Article 3 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par les organisateurs de la manifestation.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

La COMMUNE DE VAL-FOUZON,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Unité Territoriale de VATAN,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Éducation,
Le Chef de l'Unité Territoriale de Vatan,

Le 11 juin 2023

Laurent LÉGER

Le maire de VAL-FOUZON

Nom, Prénom, Qualité

Philippe JOURDAIN

Le Maire

**Renseignements**

Unité Territoriale de VATAN

11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00

DGARTPE-UTVATAN@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

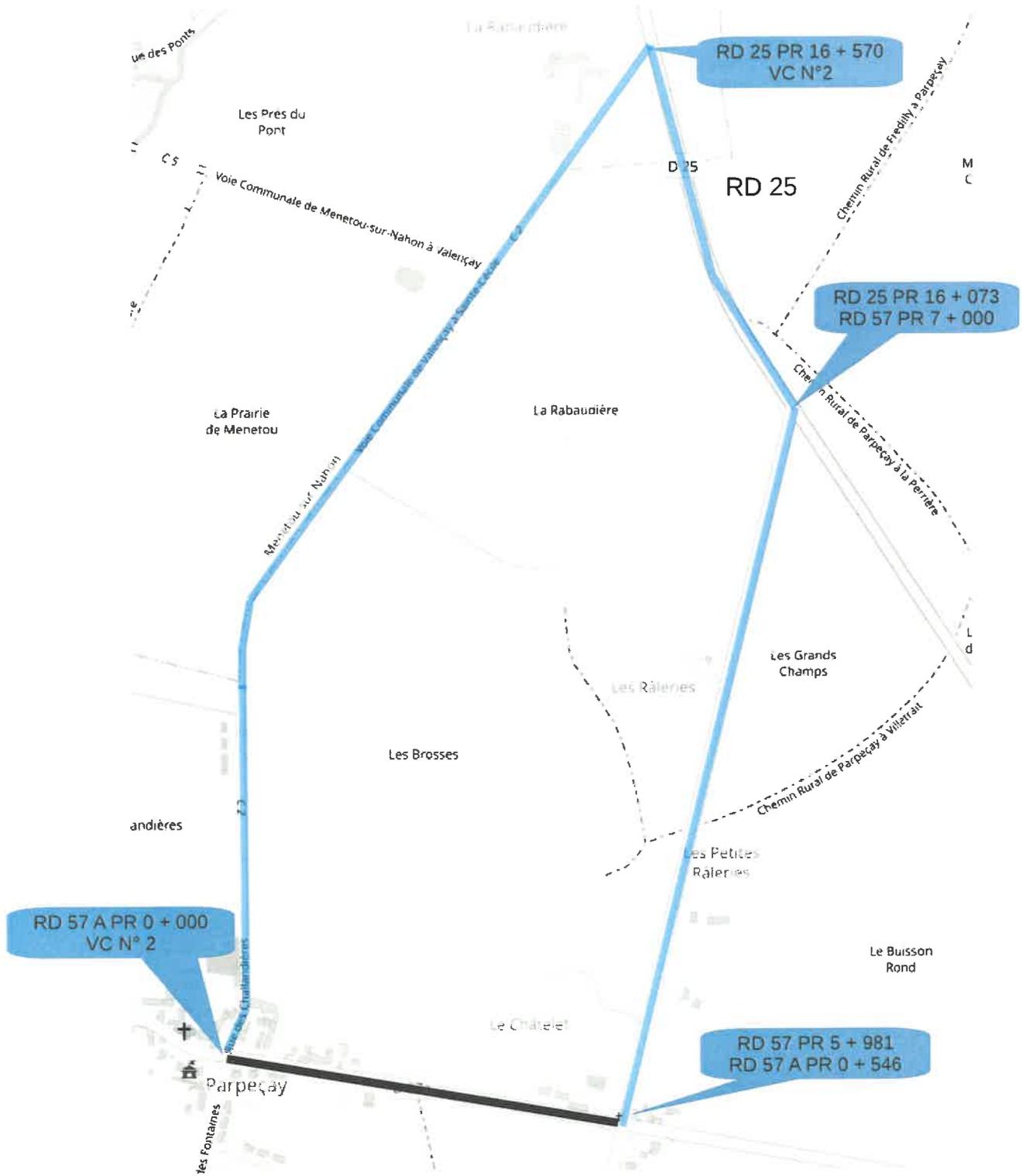
Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site internet : www.indre.fr

Travaux RD 57 A
Plan de déviation VL



Légende

Route barrée	Déviation VL deux sens
--------------	------------------------